

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

Région de gendarmerie de Corse

**Décision n° 20057 du 17 octobre 2011 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2011 du personnel sous-officier de réserve de la région de gendarmerie de Corse**

NOR : IOCJ1122576S

Le commandant de la région de gendarmerie de Corse,

Vu le code de la défense ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 relatif aux délégations de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière de gestion et d'administration des officiers, sous-officiers et militaires du rang de réserve de la gendarmerie nationale ;

Vu la circulaire n° 69632 du 4 juillet 2011 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2011 ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 17 octobre 2011,

Décide :

Article unique

Le tableau d'avancement pour l'année 2011 du personnel de réserve du corps des sous-officiers de gendarmerie est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, l'adjudant de réserve :

Rebillard Pascal	Nigend : 117 595
------------------	------------------

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, les gendarmes de réserve :

Maurice Nicolas	Nigend : 154 080
Guillerm Christelle	Nigend : 156 452

Fait le 17 octobre 2011.

*Le colonel,*  
*commandant la région de gendarmerie de Corse,*  
C. RODRIGUEZ